



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 14

Abstention : 2 (Madame Karine Ferrand et Monsieur Fabien Colleville)

Contre : 0

**La délibération n° 2026/003 est adoptée à la majorité**

#### **DELIBERATION N°2026/004 : Affectation des résultats**

Rapporteur : Mme Silvestre Sandrine, adjointe aux finances

Madame l'Adjointe aux Finances indique que les résultats de fonctionnement doivent faire l'objet d'une affectation. Elle propose l'affectation suivante au budget primitif 2026 :

	<b>Budget communal en euros</b>
Résultat à affecter	<b>641 487.03</b>
Besoin de financement	
Affectation en section d'investissement (compte 1068)	<b>323 820.03</b>
Affectation en section de fonctionnement (compte 002)	<b>317 667.00</b>

Madame l'adjointe aux finances demande de reprendre au budget primitif 2026, le résultat de la section de fonctionnement tel que présenté au tableau d'affectation ci-dessus.

**DÉBAT** : aucun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 14

Abstention : 2 (Madame Karine Ferrand et Monsieur Fabien Colleville)

**La délibération n° 2026/004 est adoptée à la majorité**

#### **DELIBERATION N°2026/005 : Vote du BP 2026**

Rapporteur : Mme Silvestre Sandrine, adjointe aux finances

Madame l'Adjoint aux Finances présente le budget primitifs 2026 : les orientations :

- Reconstitution de la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL qui a commencé en 2025 et se poursuivra jusqu'en 2028 (2% en 2026)
- La commune n'envisage pas de hausse de la fiscalité sur le BP 2026
- En investissement, poursuite de la réalisation des opérations, sans pour autant inscrire de nouveaux projets qui engageraient trop fortement les futurs élus.

**Budget Primitif 2026 = 3 149 438.03 €.**

## BUDGET PREVISIONNEL 2026

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	RAR	nvelle dépenses	Montant	Recettes	RAR	nvelles recettes	Montant
011 - charges générales			621 700,00	013 - atténuations des charges			0,00
012 - charges de personnel			774 500,00	70 - produits des services			128 600,00
014 - FPIC			48 000,00	73 - impôts et taxes (DM-FNGIR-DSC)			85 145,00
65 - autres charges			96 072,00	731 - impôts et taxes fiscalité locale (TH+TF)			1 077 705,00
66 - charges financières			45 000,00	74 - Dotations			236 315,00
68 - Provisions			3 500,00	75 - autres produits			80 000,00
042 - amortissement			13 000,00				
<b>002 déficit de fonctionnement</b>				<b>002 excédent de fonctionnement</b>			<b>317 667,00</b>
<b>023 virement investissement</b>			<b>323 660,00</b>				
<b>Total</b>			<b>0,00 1 925 432,00</b>	<b>Total</b>		<b>0,00 1 925 432,00</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	RAR	nvelle dépenses	Montant	Recettes	RAR	nvelles recettes	Montant
16-emprunt			151 000,00	<b>1068 affectation résultat</b>			<b>323 820,03</b>
<b>OPERATIONS</b>				10 - dotations, fonds divers (FCTVA 70 k€)-(+AM 45 k€)		115 000,00	115 000,00
Analyse des travaux Chapelle St Mamert	14 500,00	10 920,00	25 420,00	13 -subventions d'équipement	173 000,00	125 526,00	298 526,00
Multi sport LA CURE	14 000,00		14 000,00	Sub. LA SERVE Etat		79 086,00	
Chemin du Coutay		20 000,00	20 000,00	Sub. LA SERVE Région		4 626,00	
VIDEOPROTECTION	52 617,00		52 617,00	Sub. LA SERVE Département		85 741,00	
LA SERVE + MOE	372 883,00	275 777,77	648 660,77	Sub. LA SERVE Agence de l'eau		3 547,00	62 853,00
LA SERVE TE 38		13 547,60	13 547,60	Video phase 2		38 057,00	
DIVERS Travaux équilibre		105 940,63	105 940,63	Subvention Chemin piétonnier Coutray		19 796,00	
041 - amortissement				Subvention Diagnostic Chapelle St mament		4 820,00	
<b>001 déficit d'investissement</b>			<b>192 820,03</b>	040 - amortissement		13 000,00	13 000,00
<b>Total</b>	<b>454 000,00</b>	<b>426 186,00</b>	<b>1 224 006,03</b>	024 - produits des cessions	150 000,00		150 000,00
				vente terrain préampté pour maison médicale			
				<b>001 excédent d'investissement</b>			
				<b>021 virement section fonctionnement</b>			<b>323 660,00</b>
<b>Total</b>	<b>454 000,00</b>	<b>426 186,00</b>	<b>1 224 006,03</b>	<b>Total</b>	<b>173 000,00</b>	<b>379 052,00</b>	<b>1 224 006,03</b>

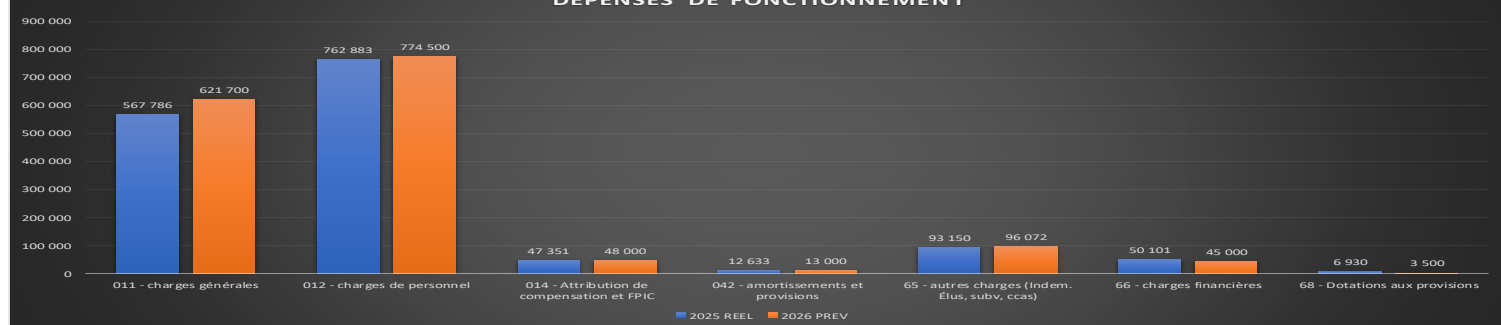
*Il s'équilibre en fonctionnement à 1 925 432 € et en investissement à 1 224 006.03 €.*

Madame l'adjointe aux finances donne des explications complémentaires :

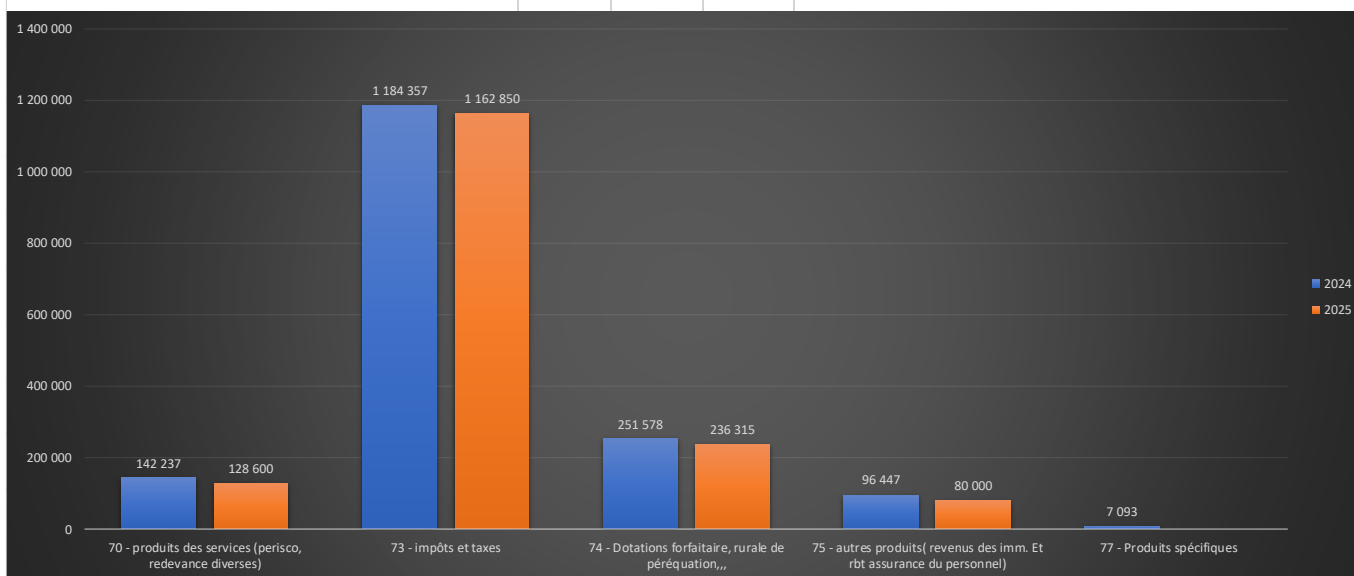
- Budget de fonctionnement par chapitres et évolution :

Nature de charges	2025 REEL	2026 PREV	Variation	Explications Variation
011 - charges générales	567 786	621 700	53 914	Facture cantine 2025 non reçue pour 27 K€ et idem eau + énergie pour 18 K€
012 - charges de personnel	762 883	774 500	11 617	Maîtrise de la charge de personnel l'augmentation est principalement sur le personnel de remplacement + 2% d'augmentation de la CNRACL
014 - Attribution de compensation et FPIC	47 351	48 000	649	
042 - amortissements et provisions	12 633	13 000	367	
65 - autres charges (Indem. Élus, subv, ccas)	93 150	96 072	2 922	Formation des élus (2% des indemnités obligatoire en BP mais non réalisée)
66 - charges financières	50 101	45 000	-5 101	En 2025 extinction du prêt de voirie ouest
68 - Dotations aux provisions	6 930	3 500	-3 430	Provision loyers de la boulangerie dette intégrale
<b>TOTAUX</b>	<b>1 540 834</b>	<b>1 601 772</b>	<b>60 938</b>	

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



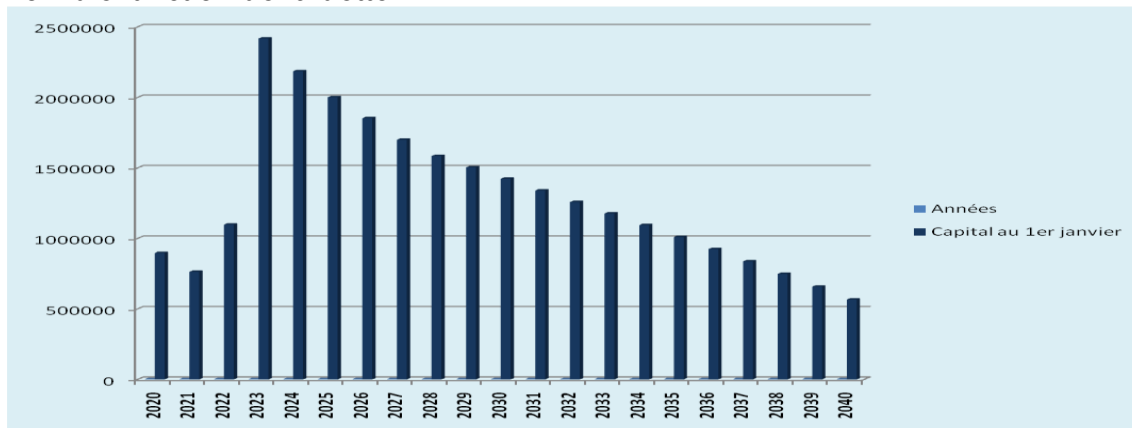
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Nature des RECETTES	2025 REEL	2026 PREV	Variation	Explications Variation
70 - produits des services (perisco, redevance diverses)	142 237	128 600	-13 637	Baisse de la redevance périsco par prudence
73 - impôts et taxes	1 184 357	1 162 850	-21 507	Baisse de la DMTO (droit de mutation) par prudence
74 - Dotations forfaitaire, rurale de péréquation,,,	251 578	236 315	-15 263	Baisse des dotations par prudence
75 - autres produits( revenus des imm. Et rbt assurance du personnel)	96 447	80 000	-16 447	Baisse des remboursements d'assurance sur l'absence du personnel
77 - Produits spécifiques	7 093		-7 093	En 2025 rbt cotis DO du périsco et annulation facture direct energie pour 5000
<b>TOTAUX</b>	<b>1 674 619</b>	<b>1 607 765</b>	<b>-66 854</b>	



- **Réalizations des investissements 2025 (TTC) :**

- Installation de la vidéoprotection phase 2 : coût total pour 110 000 € subventions pour 38057 +18000 de FCTVA en 2026 soit un coût final pour la commune de 53 943 €
- Aménagement chemin du Coutay : Coût total pour 53 000 € : subventions pour 19796 + 6500 de FCTVA en 2026 soit un coût final pour la commune de 26 704 €
- Mur du lavoir pour environ 10 000 €
- Puits du stade pour environ 42 000 €

- **Profil d'extinction de la dette :**



**Les emprunts encore en cours :**

- Travaux de voirie Ouest – dernière annuité en 2025 (300k€/15ans : 24277/an)
- Vestiaires Rugby – dernière annuité en 2027 (500k€/15ans : 42600/an)
- Jardin de la cure - dernière annuité en 2027 (500k€/20ans : 37528/an)
- Terrain la Serve – dernière annuité en 2031 (60k€/15ans : 4520/an)

- Eglise - dernière annuité en 2041 (500k€/20ans : 27061/an)
- Péri-scolaire - dernière annuité en 2042 (1500k€/25ans : 80000/an)

**DÉBAT :**

*Madame l'Adjointe aux Finances informe que les valeurs des dépenses sont légèrement augmentées et celles des recettes légèrement diminuées pour un BP fiable.*

*Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint explique que pour les travaux du bâtiment péri-scolaire, la commune a pris l'assurance annuelle « Dommages – Ouvrage » obligatoire. Lorsque le chantier a été terminé, le trop-perçu a été remboursé.*

*Madame Karine Ferrand remercie l'adjointe aux Finances pour les renseignements donnés.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :*

*Pour : 14*

*Abstention : 2 (Madame Karine Ferrand et Monsieur Fabien Colleville)*

*Contre : 0*

**La délibération n° 2026/005 est adoptée à la majorité**

### **DELIBERATION N°2026/006 : Vote des taux d'imposition**

Rapporteur : Mme Silvestre Sandrine, adjointe aux finances

*Madame l'Adjointe aux Finances rappelle que par délibération n°2023-011 du 11 avril 2023, le conseil municipal a fixé de nouveaux taux d'imposition :*

- *Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 43.94 %*
- *Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 49.99 %*
- *Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires voté le 28/03/2024 reste à 11.35 %.*

*Madame l'Adjointe aux Finances propose les taux d'imposition suivants pour 2026 :*

- *Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 43.94 %*
- *Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 49.99 %*
- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.35 %*

**DÉBAT : aucun**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :*

*Pour : 14*

*Abstention : 2 (Madame Karine Ferrand et Monsieur Fabien Colleville)*

*Contre : 0*

**La délibération n° 2026/006 est adoptée à la majorité**

### **DELIBERATION N°2026/007 : Tableau des emplois**

Rapporteur : Mr Christian BOREL, Maire

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il propose aux membres du conseil municipal de valider la mise à jour du tableau des effectifs joint à la présente. En effet, certains postes ont été modifiés suite à des promotions internes, 2 adjoints techniques sont passés agent de maîtrise. Il est donc nécessaire de mettre à jour ce tableau :

**TABLEAU DES EMPLOIS - AU 06/02/2026**  
**MAIRIE DE LES COTES D'AREY**

FILIERE	EMPLOI	GRADE	STATUT	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS TRAVAIL	
<b>ADMINISTRATIF</b>	Directrice générale des Services	Attaché	Titulaire	1	0	TC	
	Gestionnaire Finances et RH	Rédacteur	Titulaire	0	1	TC	
	Gestionnaire Finances et RH	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	1	0	TC	
	Service à la population	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	0	1	TNC	
	Service à la population	Adjoint administratif	Titulaire	1	0	TC	
<b>TECHNIQUE</b>	Responsable service technique	Adjoint technique	Contractuel	1	0	TC	
	Responsable service technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	1	0	TC	
	Agent technique polyvalent	Agent de maitrise	Titulaire	1	0	TC	
	Agent technique polyvalent	Agent de maitrise	Titulaire	1	0	TC	
	Agent cantine et ménage	Adjoint technique	Titulaire	1	0	TNC	
	Agent cantine et ménage	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	1	0	TNC	
	Agent cantine et ménage	Adjoint technique	Titulaire	1	0	TNC	
	Agent cantine et ménage	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	1	0	TNC	
	Agent cantine et ménage	Adjoint technique	Contractuel	1	0	TNC	
	Agent cantine et ménage	Adjoint technique	Contractuel	1	0	TNC	
	Agent cantine et ménage	Adjoint technique	Contractuel	1	0	TNC	
	<b>ANIMATION</b>	Responsable service périscolaire	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Titulaire	1	0	TC
		Responsable service garderie	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Titulaire	1	0	TNC
<b>SOCIAL</b>	ATSEM	Agent spec principal école maternelle 1ère classe	Titulaire	1	0	TC	
	ATSEM	Agent spec principal école maternelle 1ère classe	Titulaire	1	0	TC	
	ATSEM	Agent spec principal école maternelle 2ème classe	Titulaire	1	0	TC	
<b>CULTUREL</b>	Gestionnaire bibliothèque	Adjoint du patrimoine	Titulaire	1	0	TNC	

**DÉBAT :**

- Madame Karine Ferrand demande combien d'équivalent temps plein (ETP) représentent tous les temps partiels (TNC) ?
- Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas le total des ETP mais qu'il le transmettra rapidement (Après vérification, le nombre d'ETP pour le personnel communal est précisément de 13,58).
- Madame Karine Ferrand demande combien d'agents sont en longue maladie ?
- Monsieur le Maire répond qu'il y a 2 agents en longue maladie actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 16

**La délibération n° 2026/007 est adoptée à l'unanimité.**

**Pas de question diverse**

**Le conseil municipal est clos à 21h**